

PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque à Vierzon
lieu-dit « Grandes Jonchères », dans le département du Cher**

Par arrêté n° 2018-0040, **une enquête publique** sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du **samedi 3 mars 2018 (9 heures) au mercredi 4 avril 2018 (17 heures)**.

Par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 22 janvier 2018, M. Alain VAN KEYMEULEN, officier de l'armée de terre en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique désignée ci-dessus.

Le dossier est consultable :

- sur support papier et en version dématérialisée, avec mise à disposition d'un poste informatique, au siège de l'enquête, à la mairie de Vierzon, aux jours et heures habituels d'ouverture, Place de l'Hôtel de Ville, 18100 VIERZON ;
- sous forme numérique sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre à disposition à la mairie de Vierzon ;
- par courrier adressé au siège de l'enquête : Mairie de Vierzon - M. le commissaire enquêteur – Enquête publique parc photovoltaïque « Grandes Jonchères » - Place de l'Hôtel de Ville – 18100 VIERZON ;
- à l'adresse électronique suivante : ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr ;
- via le site IDE : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Les correspondances écrites seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Vierzon aux dates et horaires suivants :

- le samedi 3 mars 2018 de 9h00 à 12h00,
- le lundi 12 mars 2018 de 13h30 à 17h30,
- le jeudi 22 mars 2018 de 8h00 à 12h00,
- le samedi 31 mars de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 4 avril 2018 de 13h30 à 17h30.

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Vierzon, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et sur internet à l'adresse suivante : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Des informations peuvent être demandées à M. Thomas KOHLER – SUN'R SAS – 7 rue de Clichy – 75009 PARIS – Tel : 01 53 81 73 93.

Au terme de l'enquête publique, et au vu du rapport, des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur, la préfète du Cher pourra prendre, par arrêté, la décision relative à ce projet.

Bourges, le 6 février 2018

Pour la préfète,
la directrice départementale

Signé

Gaëlle LEJOSNE